

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2024_002** Séance du vendredi 23 février 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents : 9

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre
GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain
LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Philippe PEROL

Représentation:

Excusés: Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD

Absents:

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle rappelle les crédits ouverts lors de l'exercice 2023 sur le budget principal qui s'établissent comme suit :
Montant budgétisé -dépenses d'investissement 2023 : 48 956.71 € (Hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts")
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 12 239,17 € (< 25% x 48 956,71).

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
Opération non individualisées : 2000 € _ Autres immobilisations corporelles (2188)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir les crédits mentionnés ci-dessus sur le budget principal.

Vote exprimé à bulletin secret : 9 Vote "Pour": 9 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

